

COMMUNE DE GEMOZAC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé pendant 33 jours consécutifs à une enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) et le périmètre délimité des abords (PDA) de l'Eglise Saint Pierre, du Château de Bernessard et du Château de la Salle de la commune de GEMOZAC :

du lundi 10 février 2025 au vendredi 14 mars 2025 inclus

Monsieur Robert DUMAS-CHAUMETTE, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le Président du Tribunal Administratif de Poitiers et Monsieur Jean-Pierre BORDRON a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de GEMOZAC, pendant la durée de l'enquête du 10 février 2025 au 14 mars 2025 inclus :

- Les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- Les vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de GEMOZAC (place Albert Mossion, 17 260 GEMOZAC).

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de GEMOZAC. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.gemozac.fr/>

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à : contact@gemozac.fr. Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences en mairie pour recevoir les observations du public :

- le lundi 10/02 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- le vendredi 14/02 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- le mercredi 19/02 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- le lundi 24/02 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- le vendredi 07/03 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- le vendredi 14/03 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de GEMOZAC et à la préfecture pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet : <https://www.gemozac.fr/>

À l'issue de l'instruction, le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à la mairie.

Le Maire
Loïc GIRARD